



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

2^E TRIMESTRE 2026 – RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

10 septembre 2026

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit fixes au 30 juin 2026

Fin juin 2026, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit fixes atteint 33,1 millions. Il progresse de 50 000 au deuxième trimestre 2026, un rythme stable par rapport à celui observé un an auparavant. En rythme annuel, la croissance s'accélère (+ 410 000 abonnements au deuxième trimestre 2026, contre + 290 000 au deuxième trimestre 2025).

Avec une augmentation de 410 000 abonnements au cours du deuxième trimestre 2026, le nombre d'abonnements internet à très haut débit continue de progresser, mais à un rythme qui ralentit progressivement (+ 490 000 abonnements au deuxième trimestre 2025). Le nombre total d'abonnements à très haut débit atteint ainsi 29,9 millions et représente, fin juin 2026, 90 % du nombre total d'abonnements internet (+ 5 points en un an).

La croissance du nombre d'abonnements en fibre optique contribue majoritairement à celle du nombre d'abonnements à très haut débit. Le nombre d'abonnements en fibre optique progresse de 460 000 au deuxième trimestre 2026, contre + 610 000 au deuxième trimestre 2025. Au 30 juin 2026, 28,1 millions d'abonnements sont ainsi en fibre optique, ce qui représente désormais 85 % du nombre total d'abonnements internet (+ 6 points en un an) et 65 % du nombre total de locaux couverts en fibre optique (+ 3 points en un an).

Parallèlement, le nombre d'abonnements à haut débit continue de diminuer, à un rythme qui décélère également progressivement : - 360 000 abonnements au deuxième trimestre 2026, contre - 440 000 au deuxième trimestre 2025. Fin juin 2026, le nombre d'abonnements à haut débit s'élève ainsi à 3,2 millions et représente 10 % du nombre total d'abonnements internet en France (- 5 points en un an).

en millions	T2 2025	T3 2025	T4 2025	T1 2026	T2 2026
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	32,720	32,809	32,967	33,079	33,129
Nombre d'abonnements haut débit	4,845	4,478	3,987	3,574	3,211
Abonnements DSL	4,211	3,846	3,356	2,945	2,583
Autres abonnements haut débit	0,634	0,632	0,631	0,629	0,628
Nombre d'abonnements très haut débit	27,875	28,331	28,980	29,505	29,918
Abonnements >=100 Mbit/s	26,146	26,704	27,391	27,947	28,374
dont fibre optique de bout en bout	25,741	26,346	27,089	27,684	28,143
dont avec terminaison en câble coaxial	0,405	0,357	0,302	0,263	0,231
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, coaxiale, 4G/5G fixe, THD radio, satellite)	1,729	1,627	1,589	1,558	1,544

en millions	T2 2025	T3 2025	T4 2025	T1 2026	T2 2026
Evolutions annuelles					
Evolution nette totale	0,292	0,332	0,398	0,411	0,409
Evolution nette totale en %	0,9%	1,0%	1,2%	1,3%	1,3%
Evolution nette du haut débit	-2,051	-1,901	-1,853	-1,713	-1,634
Evolution nette du très haut débit	2,342	2,233	2,251	2,124	2,043

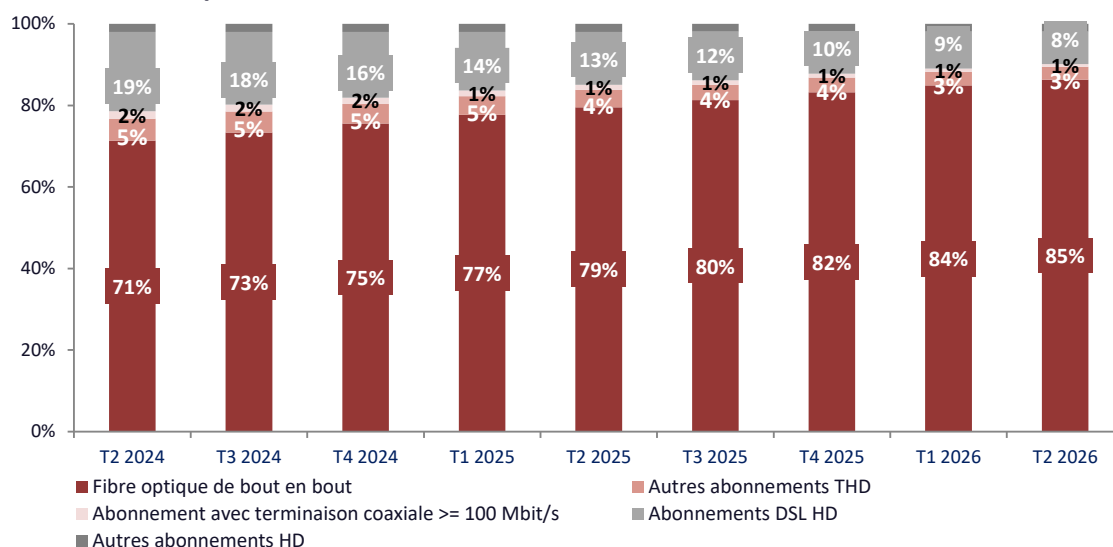
en millions	T2 2025	T3 2025	T4 2025	T1 2026	T2 2026
Evolutions trimestrielles					
Evolution nette totale	0,051	0,089	0,158	0,112	0,049
Evolution du haut débit	-0,443	-0,367	-0,491	-0,413	-0,364
Evolution du très haut débit	0,494	0,456	0,649	0,525	0,413
Ventes brutes au cours du trimestre, en million**	1,275	1,450	1,425	1,250	1,150

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T2 2025	T3 2025	T4 2025	T1 2026	T2 2026
Taux d'abonnements au très haut débit	65%	66%	67%	68%	68%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	62%	63%	64%	65%	65%

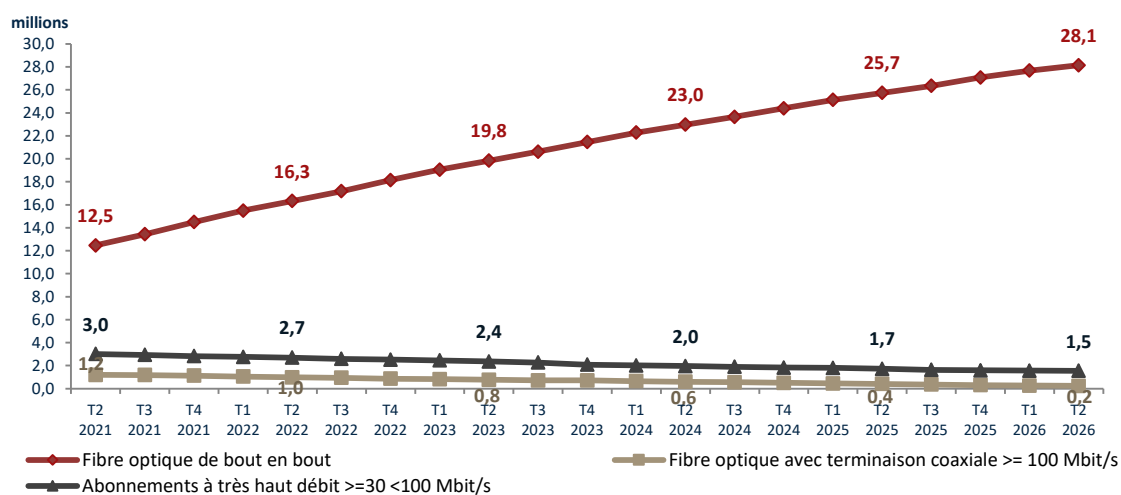
*Résultats provisoires

**Données arrondies à 12 500 près

Répartition des abonnements internet à haut et très haut débit



Nombre d'abonnements internet à très haut débit

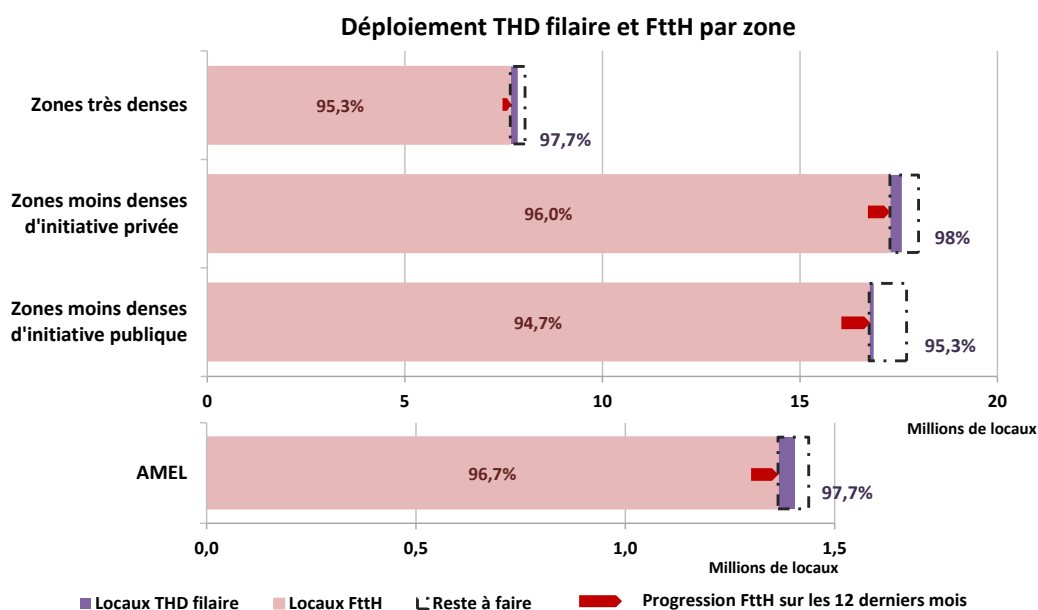
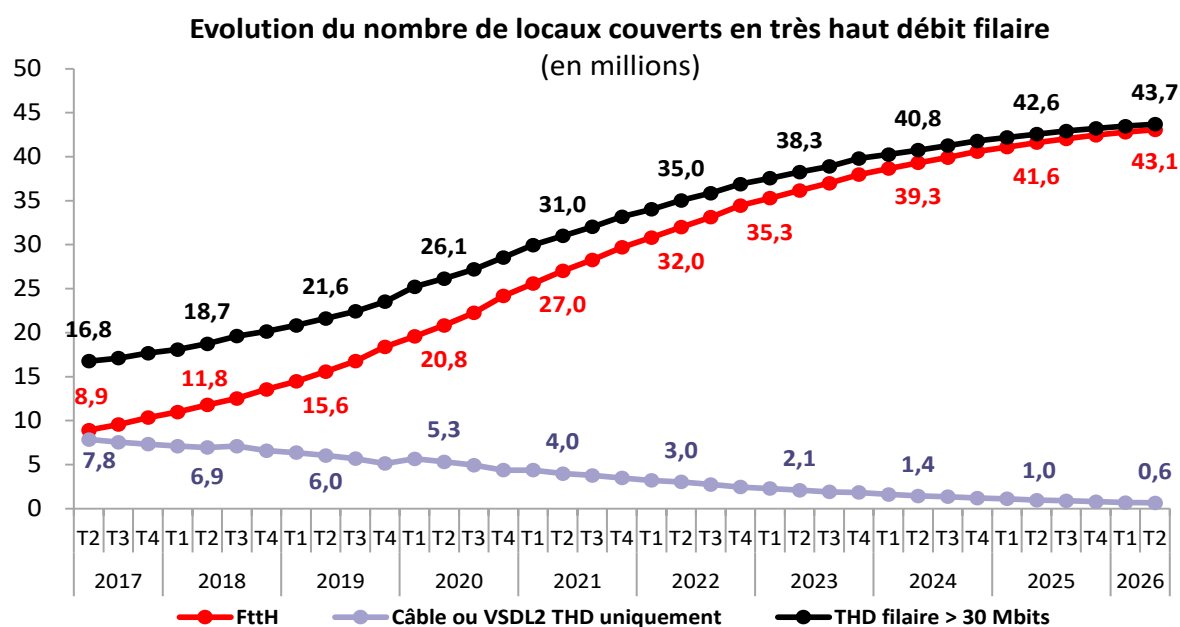


2 Tableau de bord très haut débit fixe

Au 30 juin 2026, le nombre de locaux couverts en FttH atteint 43,1 millions de locaux, soit une progression de + 275 000 locaux au cours du deuxième trimestre 2026 (+ 3 % en un an).

A la fin du deuxième trimestre 2026, 43,7 millions de locaux sont couverts par des services à très haut débit sur réseaux filaires, dont 35,8 millions en dehors des zones très denses.

	T2 2025	T3 2025	T4 2025	T1 2026	T2 2026	Évolution annuelle
Nombre de locaux couverts en très haut débit filaire (fibre, câble, cuivre VDSL2)	42 568 000	42 927 000	43 222 000	43 477 000	43 705 000	3%
dont sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	41 610 000	42 044 000	42 441 000	42 788 000	43 064 000	3%
dont sur les réseaux en câble ou cuivre uniquement	958 000	882 000	781 000	689 000	641 000	-33%
dont sur les réseaux en fibre ou en câble (>100 Mbit/s)	42 050 000	42 464 000	42 825 000	43 144 000	43 385 000	3%

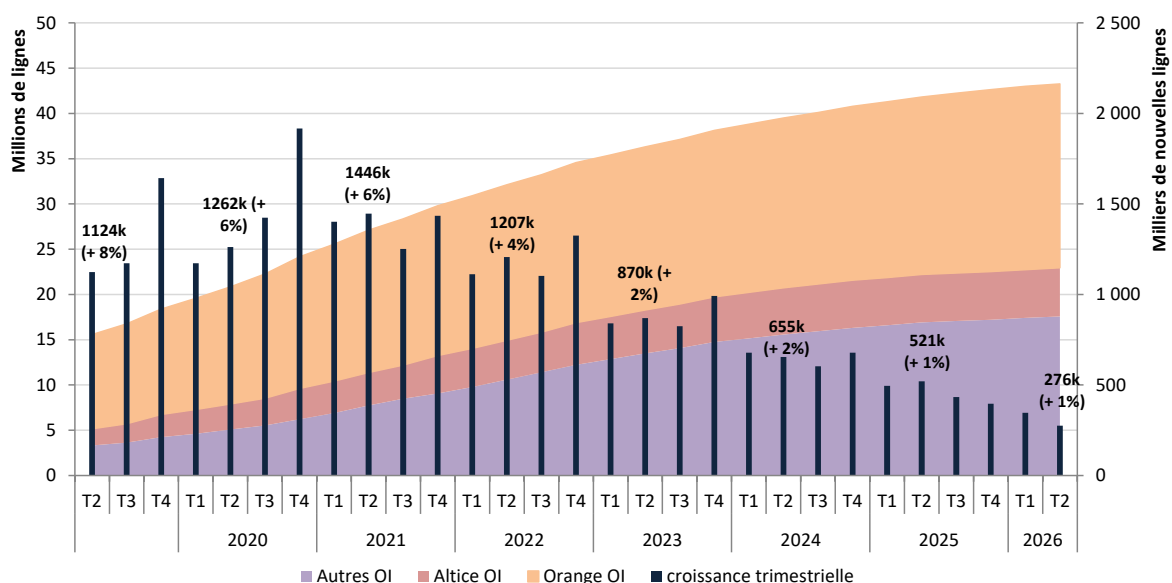


3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

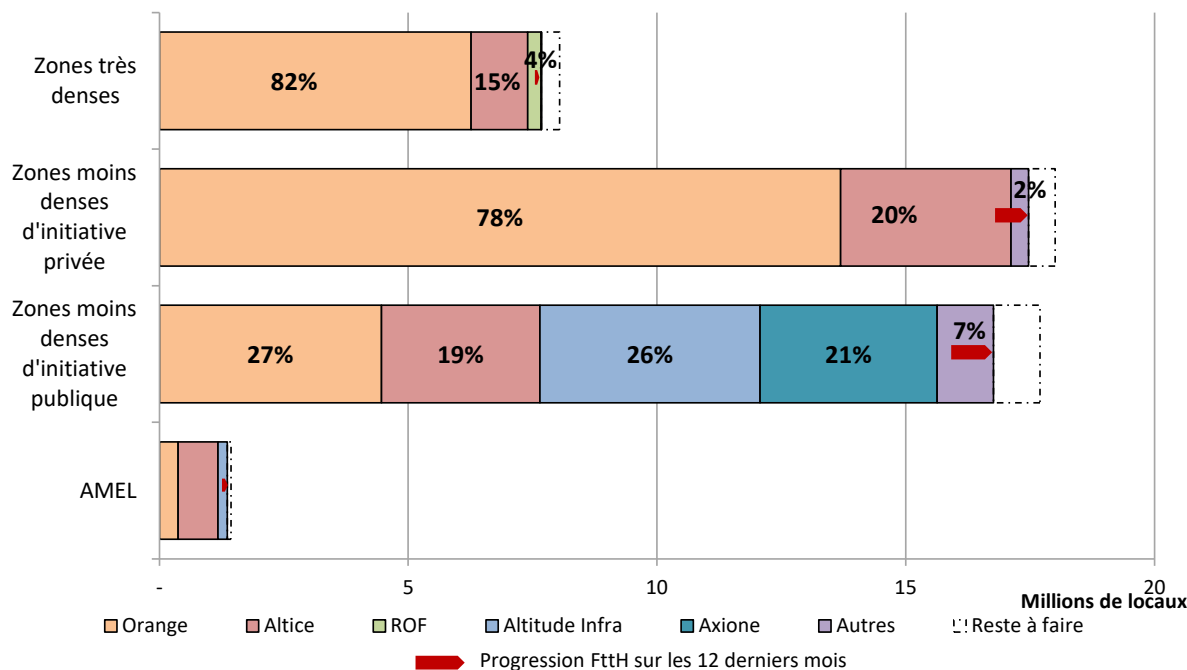
Les graphiques ci-dessous permettent de suivre le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné France entière et par zone, la participation des différents opérateurs dans ce déploiement, la répartition des locaux qui restent à rendre raccordables ainsi que le niveau de mutualisation de ces réseaux.

3.1 Déploiements

Evolution du nombre de locaux raccordables au FttH



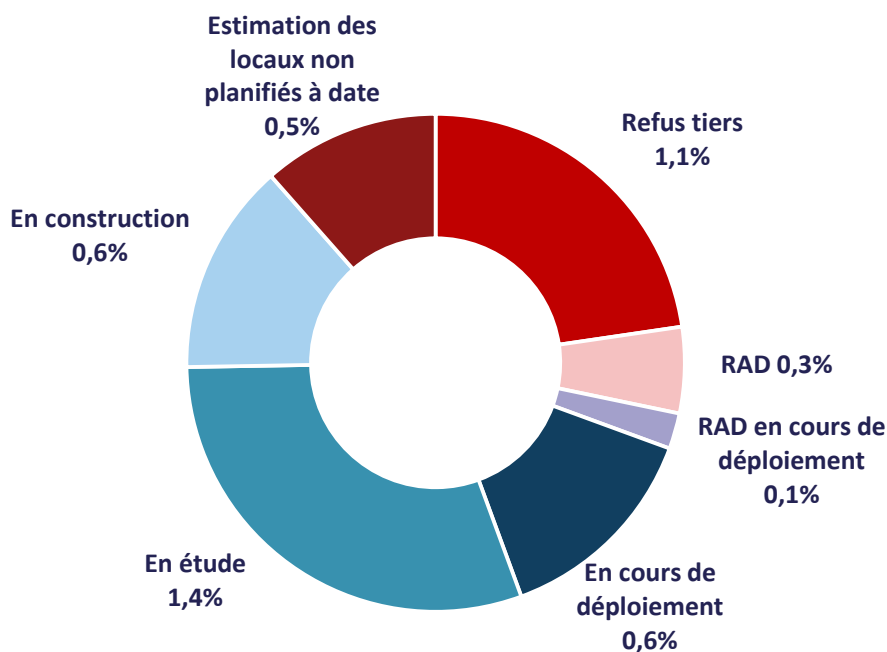
Répartition et progression du déploiement FttH par zone



3.2 Locaux restant à rendre raccordables

Au 30 juin 2026, le nombre de locaux restant à rendre raccordables au FttH s'élève à 2,1 millions, soit 4,7 % du nombre de locaux recensés par les opérateurs sur le territoire national.

Répartition des 4,7 % de locaux restant à rendre raccordables¹



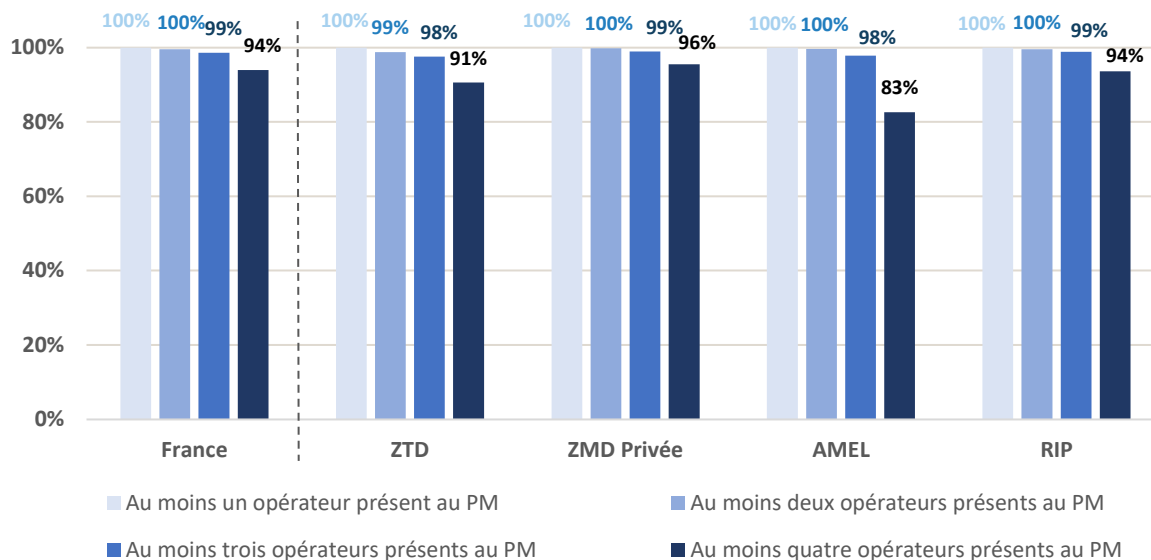
¹ Définitions :

Un local **RAD** « raccordable sur demande » est un local pour lequel la pose du point de branchement optique (PBO) est différée dans le temps, subordonnée à une demande effective de raccordement de la part d'un client final desservi par ce PBO. A compter d'une commande de l'opérateur commercial, la mise à disposition d'un PBO « raccordable sur demande » ne devrait pas excéder 6 mois.

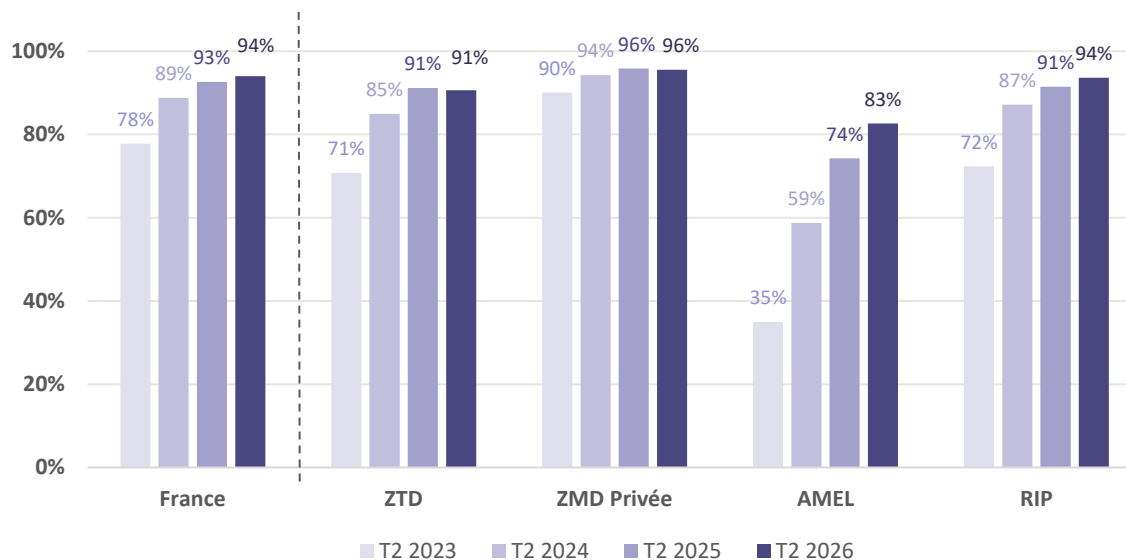
Un local en **refus tiers** est un local pour lequel un retard de déploiement est observé en raison d'un refus d'un tiers. Ce retard peut notamment résulter d'un refus d'accès ou d'intervention sur une partie privée ou publique, d'un refus d'un syndicat de copropriété ou d'un particulier d'autoriser la pose d'équipements nécessaires au déploiement. Ce refus peut également être temporaire dans l'attente de la réalisation de conditions préalables.

3.3 Mutualisation

Mutualisation des réseaux FttH en France et par zone



Evolution de la mutualisation des réseaux FttH par au moins 4 opérateurs commerciaux

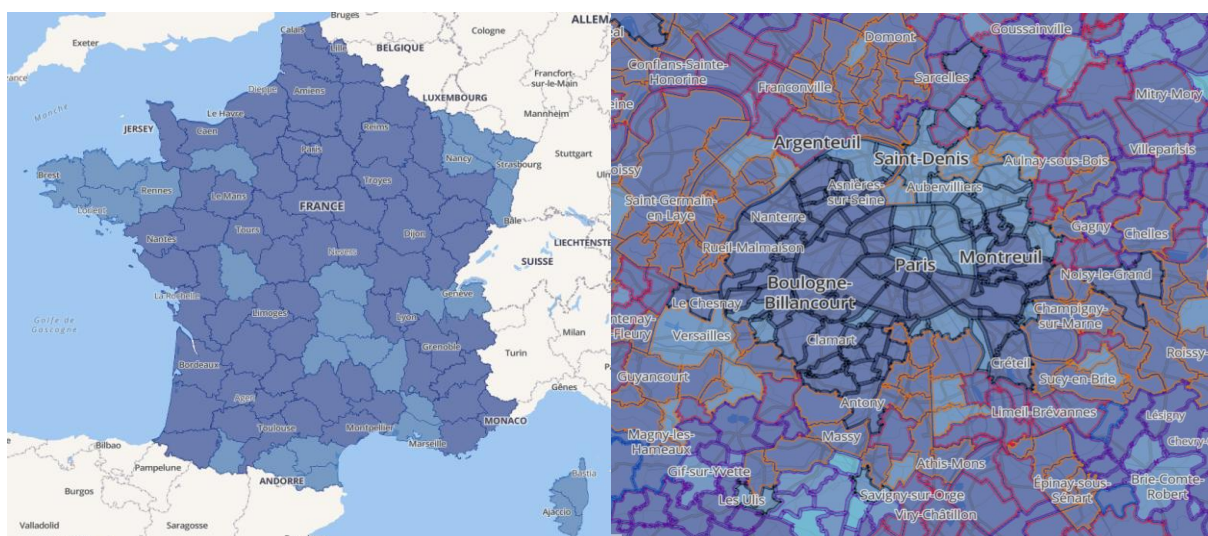
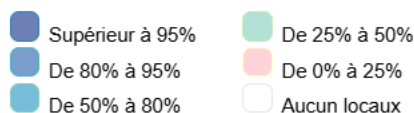


3.4 La carte interactive des déploiements FttH

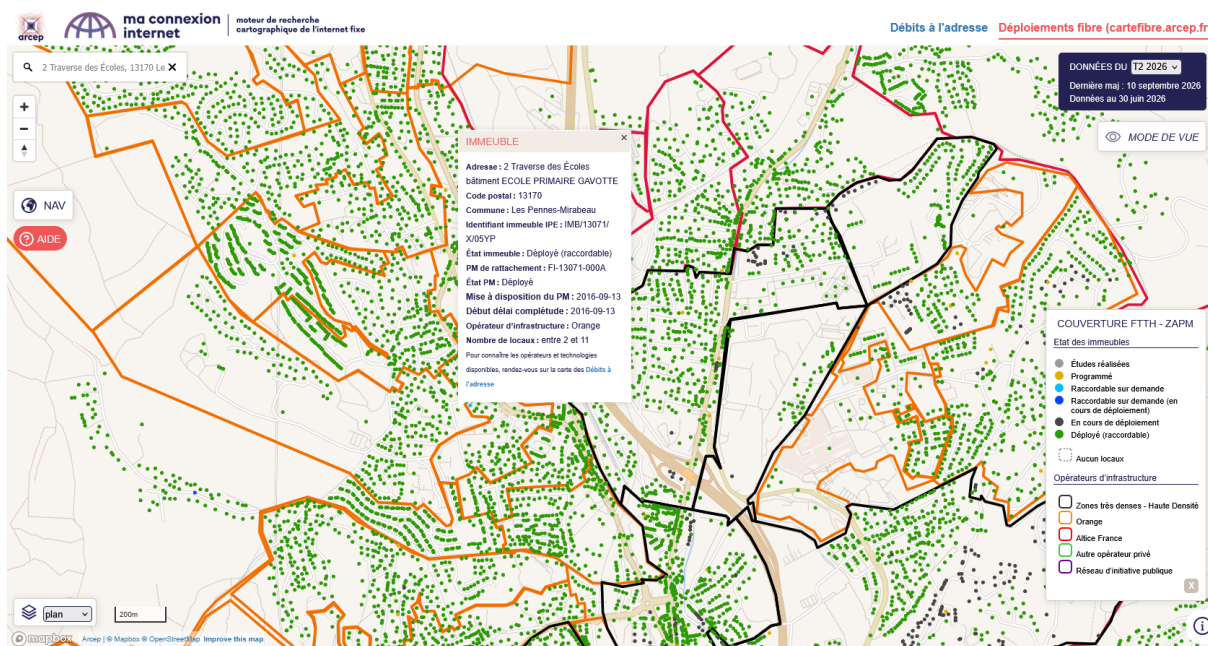
Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : cartefibre.arcep.fr.

Couverture FttH

Taux de locaux raccordables



Le site cartefibre.arcep.fr permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.



Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

3.5 Les zones très denses

3.5.1 Rythme trimestriel des déploiements

A la fin du deuxième trimestre 2026, le nombre de locaux raccordables en FttH atteint 7,7 millions dans les zones très denses. Au cours deuxième trimestre 2026, 48 000 locaux ont été rendus raccordables dans ces zones, contre 47 000 au deuxième trimestre 2025.

3.5.2 Disparités des déploiements

Une disparité dans l'avancement du déploiement dans les zones très denses persiste. Cela est illustré par la comparaison de l'état d'avancement du déploiement de fibre optique dans les 10 communes de zones très denses qui comportent le plus de locaux.

Commune	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture
Paris	1 810 000	96%	0,9 pt
Marseille	540 000	90%	0,3 pt
Lyon	390 000	98%	0,2 pt
Toulouse	370 000	93%	0,9 pt
Nice	280 000	97%	0,3 pt
Nantes	230 000	96%	0 pt
Montpellier	220 000	93%	1,9 pt
Bordeaux	210 000	97%	0,5 pt
Strasbourg	190 000	93%	0 pt
Lille	170 000	94%	0 pt

Par ailleurs, au niveau départemental, la couverture en fibre optique des zones très denses de certains départements est inférieure à la couverture moyenne nationale de ces zones qui s'établit à plus de 95 %.

Zone très dense du Département	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture
Bouches-du-Rhône (13)	540 000	90%	+ 0 pt
Meurthe-et-Moselle (54)	90 000	91%	+ 1 pt
Loiret (45)	80 000	92%	+ 1 pt
Bas-Rhin (67)	190 000	93%	+ 0 pt
Hérault (34)	220 000	93%	+ 2 pts
Haute-Garonne (31)	370 000	93%	+ 1 pt
Seine-Saint-Denis (93)	460 000	94%	+ 0 pt
Var (83)	110 000	94%	+ 0 pt
Nord (59)	180 000	95%	+ 0 pt
Essonne (91)	60 000	95%	+ 1 pt
Moselle (57)	90 000	95%	+ 0 pt
Vienne (86)	60 000	95%	+ 0 pt
Loire-Atlantique (44)	230 000	96%	+ 0 pt
Seine-Maritime (76)	90 000	96%	+ 0 pt
Seine-et-Marne (77)	20 000	96%	+ 0 pt
Alpes-Maritimes (06)	470 000	96%	+ 0 pt
Isère (38)	170 000	96%	+ 0 pt
Paris (75)	1 810 000	96%	+ 1 pt
Rhône (69)	610 000	96%	+ 0 pt
Val-de-Marne (94)	340 000	96%	+ 1 pt
Gironde (33)	210 000	97%	+ 1 pt
Loire (42)	120 000	97%	+ 0 pt
Ille-et-Vilaine (35)	160 000	97%	+ 0 pt
Puy-de-Dôme (63)	120 000	97%	+ 0 pt
Val-d'Oise (95)	70 000	98%	+ 2 pts
Hauts-de-Seine (92)	1 030 000	98%	+ 0 pt
Indre-et-Loire (37)	110 000	98%	+ 0 pt
Yvelines (78)	20 000	98%	+ 0 pt

Ces taux de couverture tiennent compte du recensement de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croître d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts.

3.6 Les réseaux d'initiative publique

Fin juin 2026, le nombre de locaux raccordables en FttH atteint 16,8 millions dans les zones d'initiative publique. Au deuxième trimestre 2026, 143 000 locaux ont été rendus raccordables, contre 279 000 au cours du deuxième trimestre 2025.

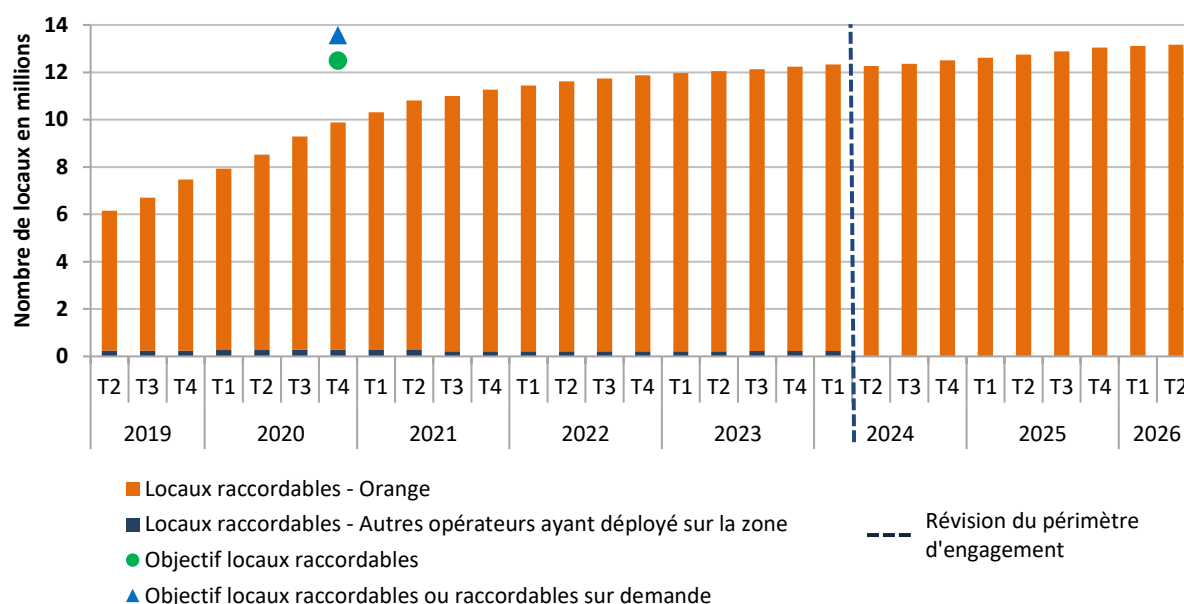
Réseaux d'initiative publique	Locaux raccordables
En zones moins denses	16,8 millions
<i>dont communes rurales</i>	<i>7,5 millions</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>2,1 millions</i>

3.7 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13²

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur ayant pris les engagements, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

3.7.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement en zone « AMII »

a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »

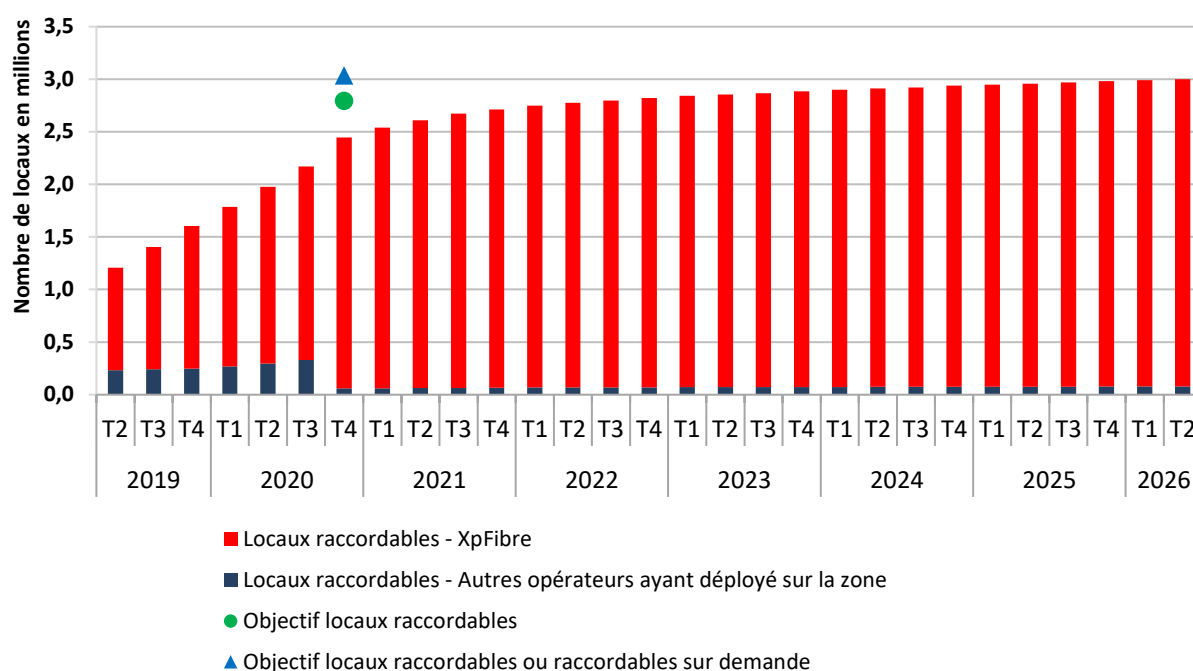


² <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-fixes/la-fibre/les-engagements-de-couverture-fibre-en-zone-moins-dense.html>

L'Arcep a révisé le périmètre à la suite de l'acceptation le 14 mars 2024 par la Secrétaire d'État chargée du numérique des nouveaux engagements pris par la société Orange par le courrier du 11 janvier 2024 et venant se substituer à la seconde échéance des engagements précédents.

A la fin du deuxième trimestre 2026, 96,4 % des locaux des communes sur lesquelles Orange s'est engagé sont raccordables.

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en zone « AMII »



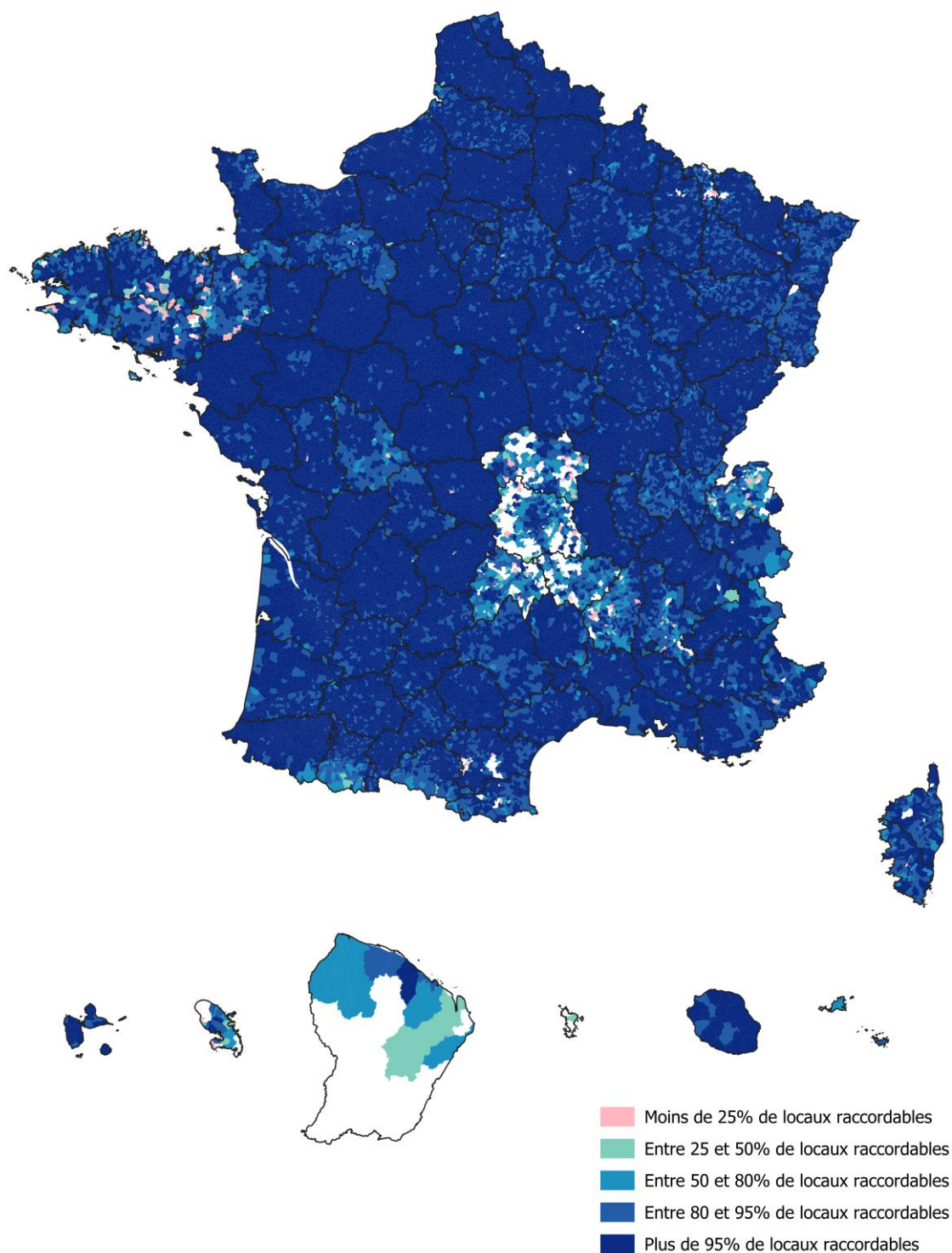
A la fin du deuxième trimestre 2026, 98,3 % des locaux des communes sur lesquelles SFR s'est engagé sont raccordables.

3.7.2 Locaux raccordables au sein des périmètres d'engagement des opérateurs dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux

L'ensemble des graphiques sur l'avancement des déploiements FttH au sein de chacun des dix périmètres d'engagement dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), sont présentés en annexe, territoire par territoire.

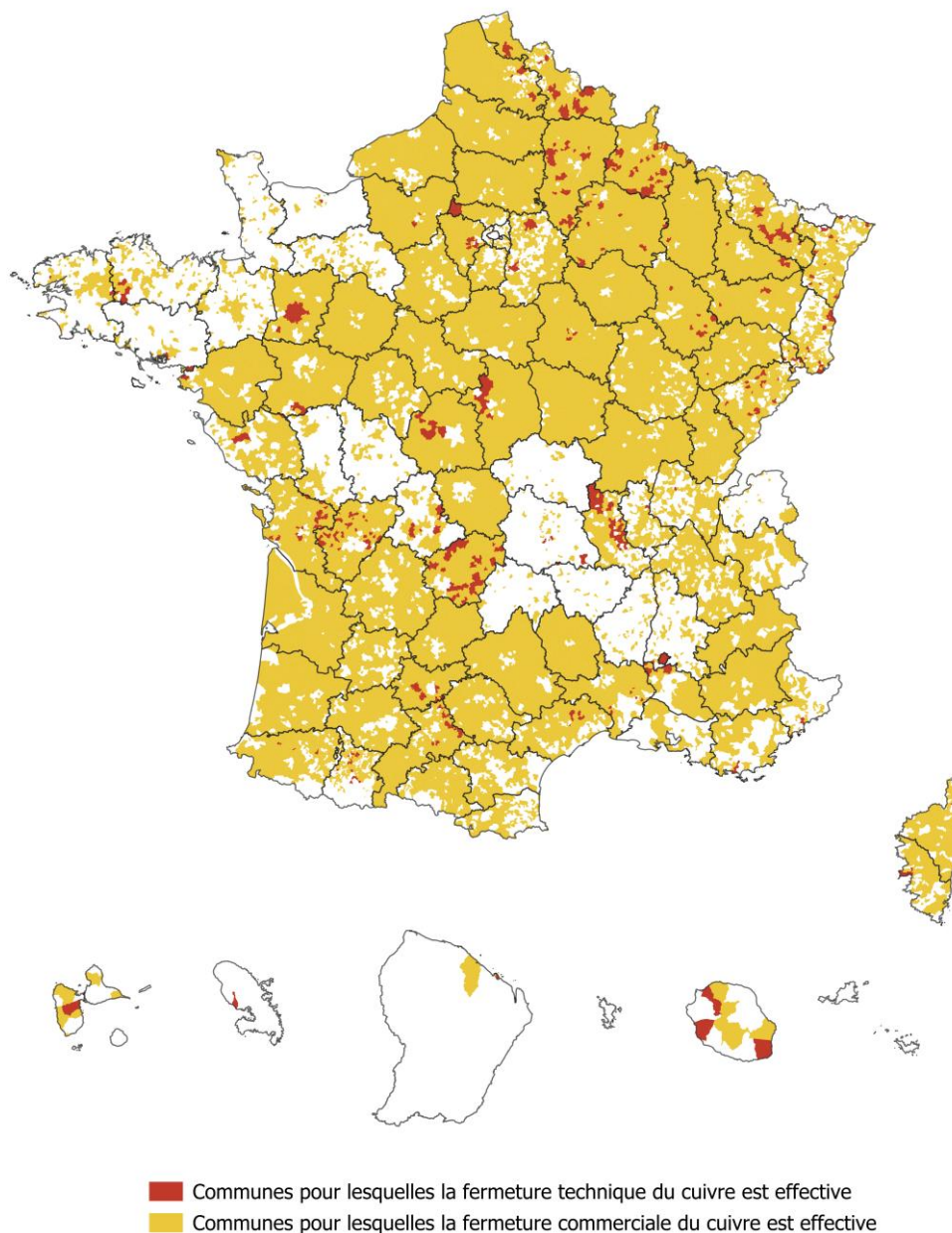
4 Couverture nationale des réseaux en fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique
jusqu'à l'abonné au 30 juin 2026



5 Fermeture du cuivre³

État de la fermeture du cuivre au 30 juin 2026



³ La fermeture du réseau cuivre annoncée par Orange passe en pratique par deux étapes successives, qu'Orange doit annoncer en amont pour donner la plus grande visibilité possible :

1. La fermeture commerciale, première étape marquant la fin de la commercialisation et de la possibilité de souscription d'accès au réseau cuivre, tout en maintenant en activité les abonnements déjà souscrits.
2. La fermeture technique, seconde étape marquant la résiliation de l'ensemble des accès existants sur le réseau cuivre et entraînant ensuite le cas échéant la dépose du réseau (câbles, gaines, etc.) ou sa réutilisation pour le réseau fibre optique.

Plus de détails ici : <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-fermeture-du-reseau-cuivre.html>

6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite, wifi, les cartes SIM 4G/5G à usage fixe, ainsi que les accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie supportée : fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G/5G à usage fixe, satellite très haut débit, THD radio ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018 modifiée par la décision n° 2023-0981 du 27 avril 2023. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables. Les cinq graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte, au 31 juin 2025, 43,1 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. Ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux (logements et locaux professionnels) par zone est une estimation. Il est calculé à partir des IPE⁴ des opérateurs, et quand une commune n'est pas, ou pas totalement, répertoriée, à partir de données de l'INSEE. Ces données IPE rendent compte des recensements de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croître d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts. Le décompte à partir de chiffres de l'INSEE est la somme des logements⁵ et du nombre d'établissements⁶ d'entreprises de 1 salarié ou plus.

⁴ IPE : Informations Préalables Enrichies

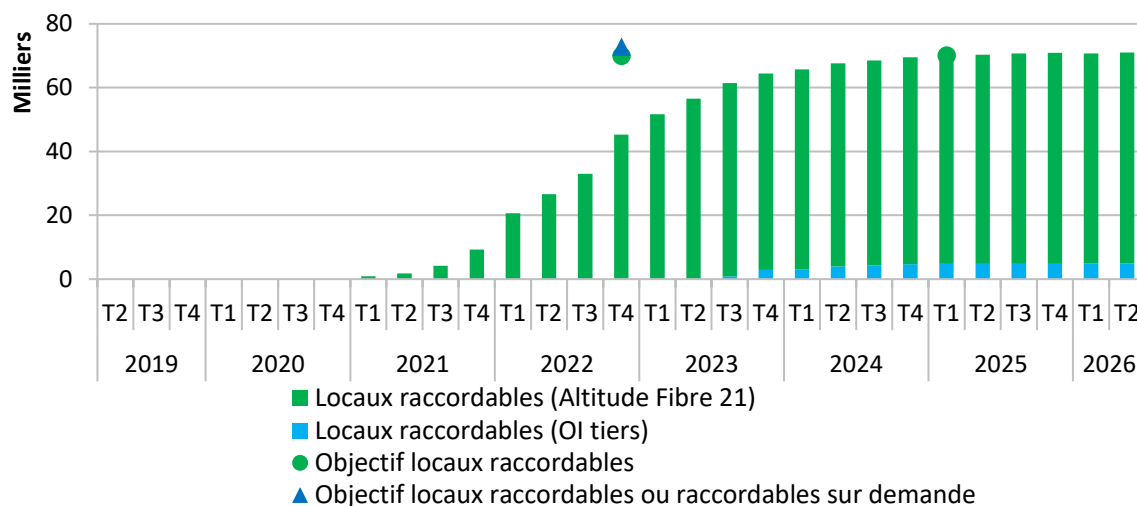
⁵ logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) [millésime 2023](#), Mayotte [millésime 2017](#) et Saint-Pierre-et-Miquelon / Saint-Barthélemy / Saint-Martin [millésime 2021](#)

⁶ locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2024](#)

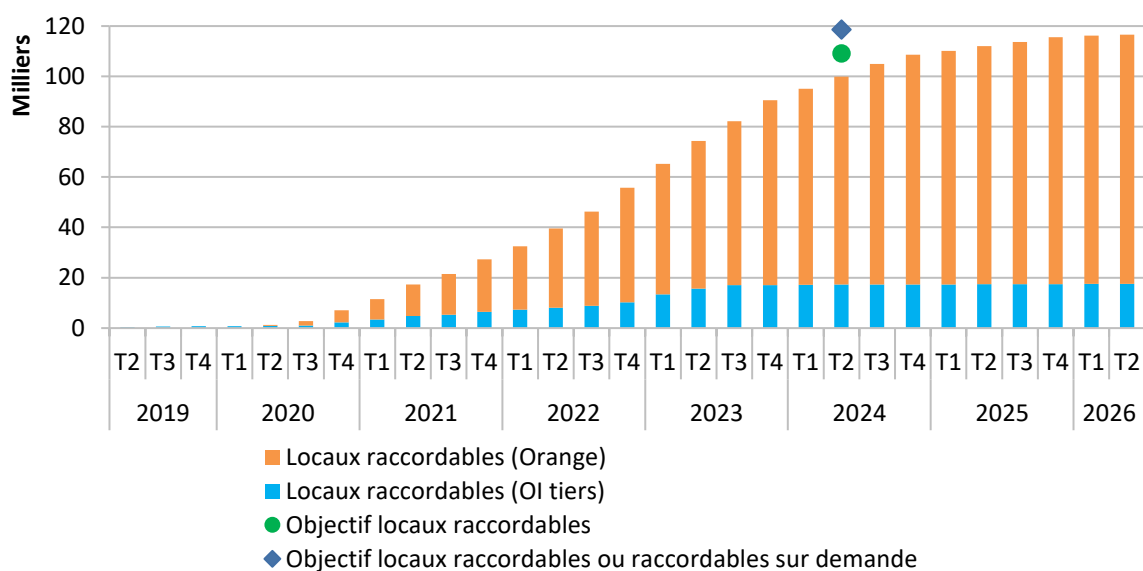
Annexe – Graphiques de suivi des engagements dans le cadre des AMEL

Les cibles en volumes présentées pour l'ensemble des objectifs des engagements listés ci-après sont la meilleure estimation à date du nombre de locaux sur le périmètre de chacun de ces engagements. Elles sont amenés à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des déploiements sur le terrain.

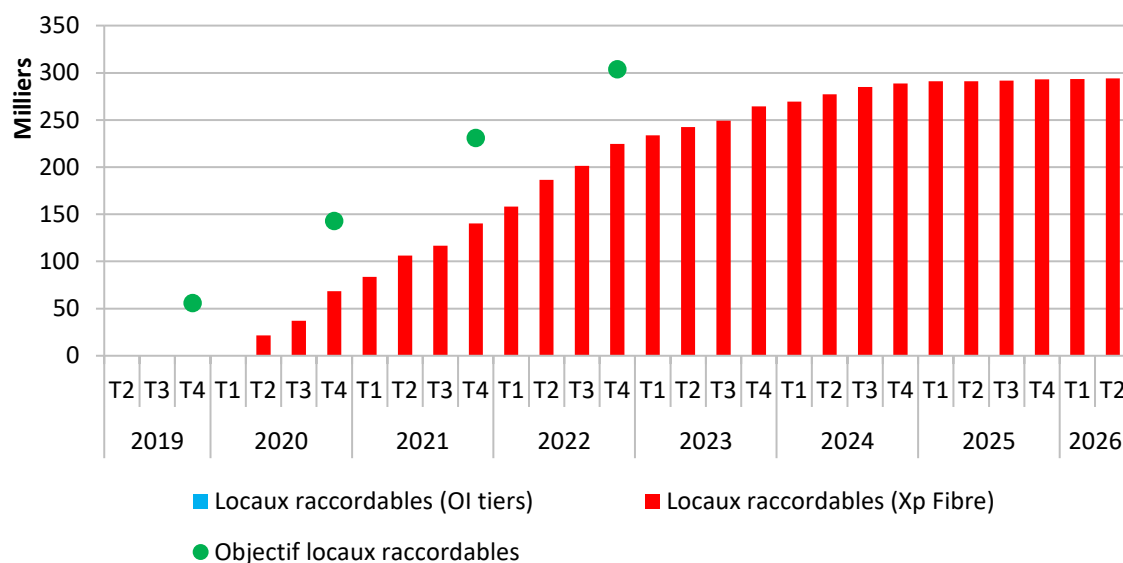
a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 21 en Côte-d'Or



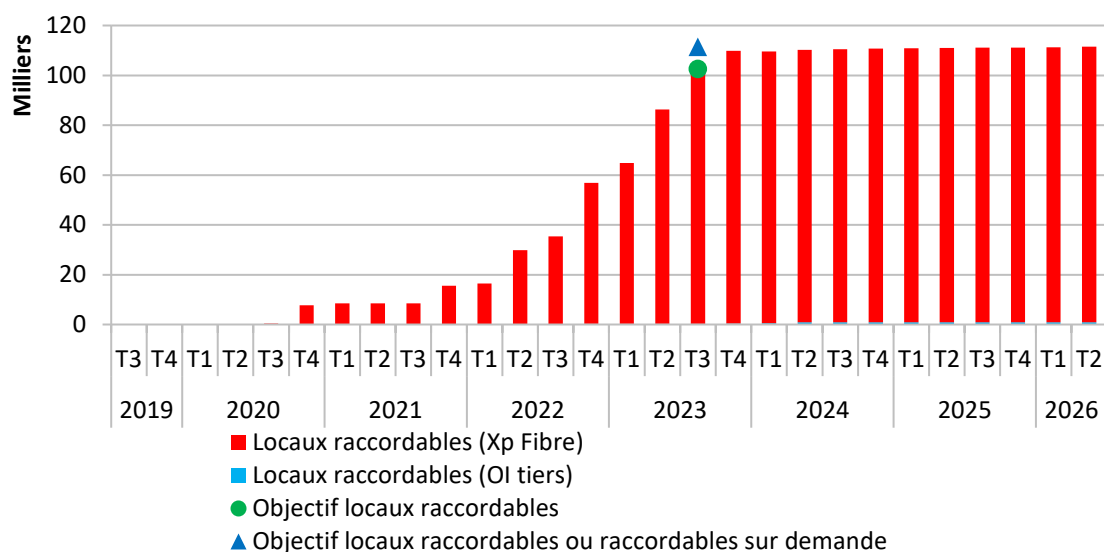
b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange dans le Lot-et-Garonne



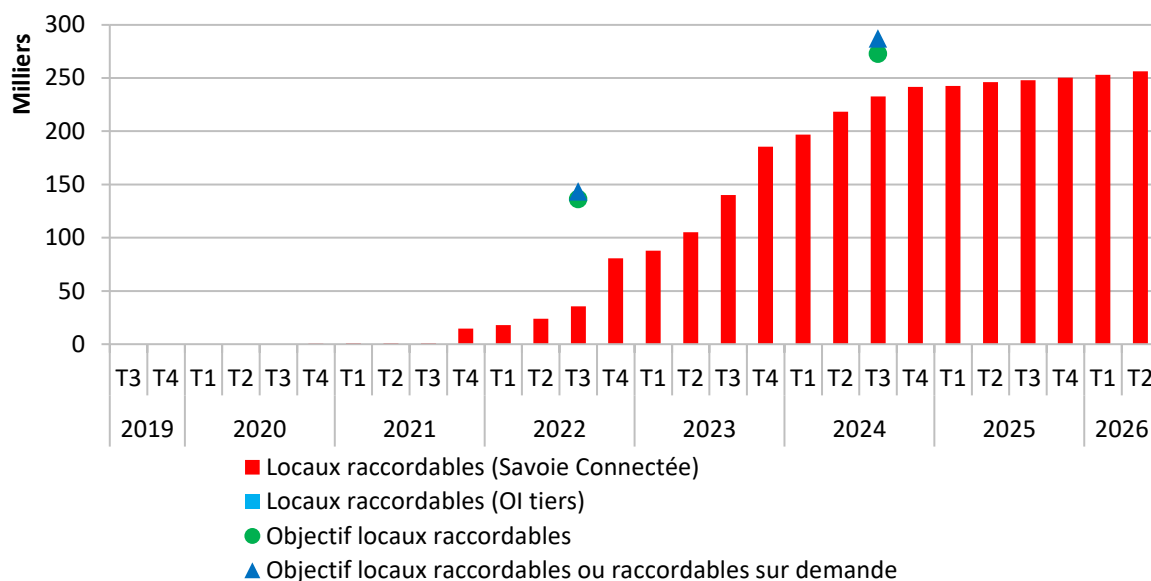
c) **Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône**



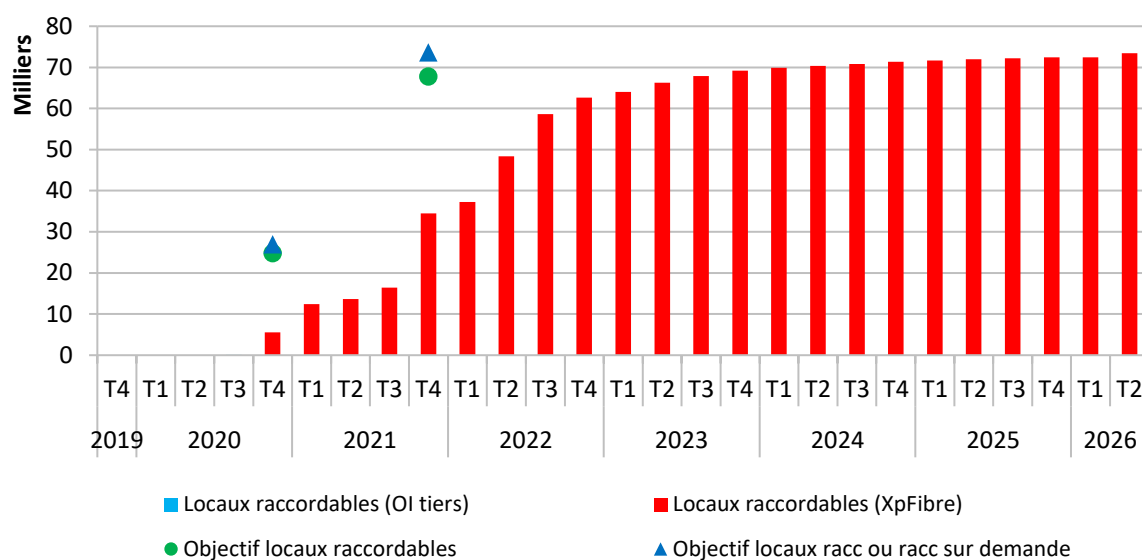
d) **Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre Saône-et-Loire**



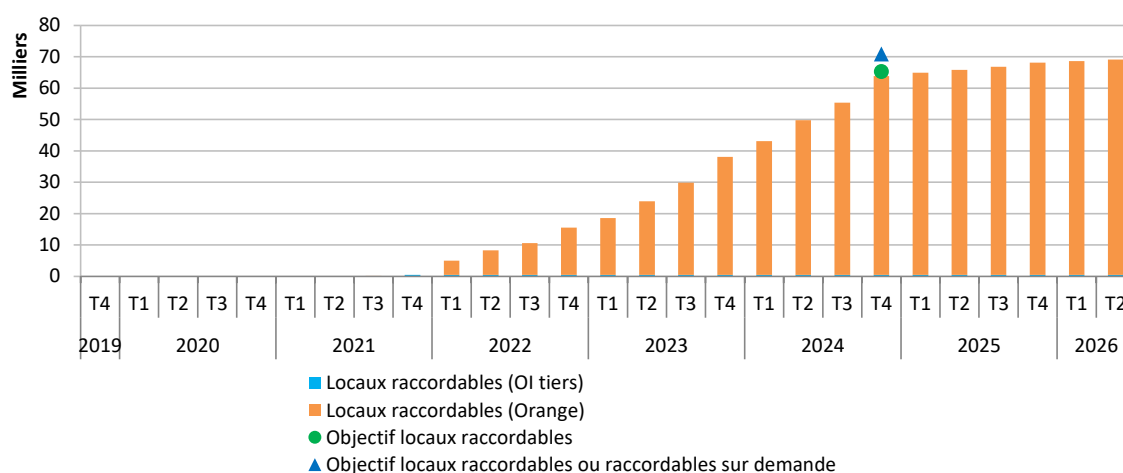
e) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Savoie Connectée



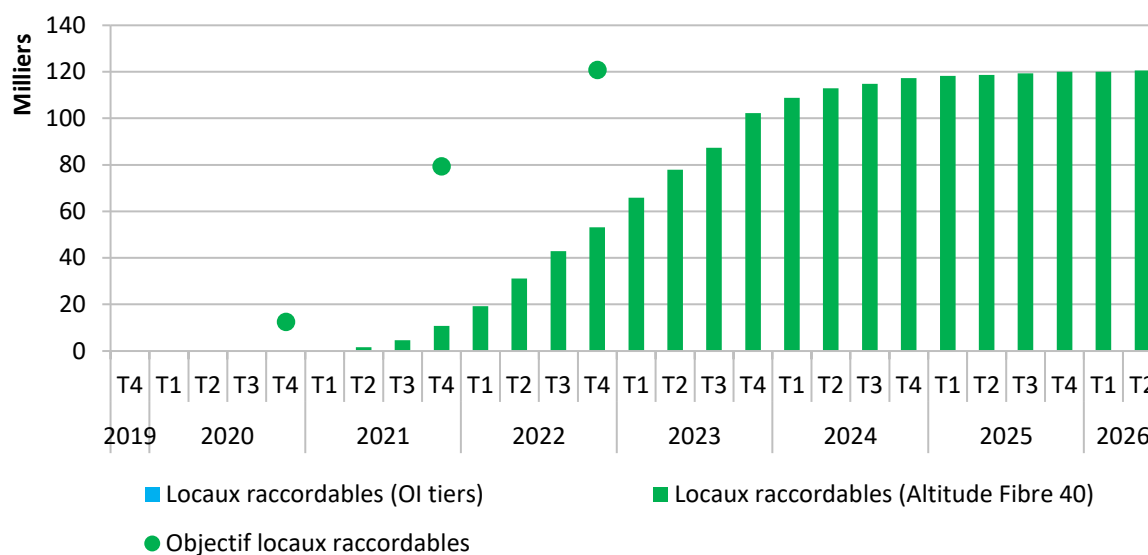
f) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Eure-et-Loir



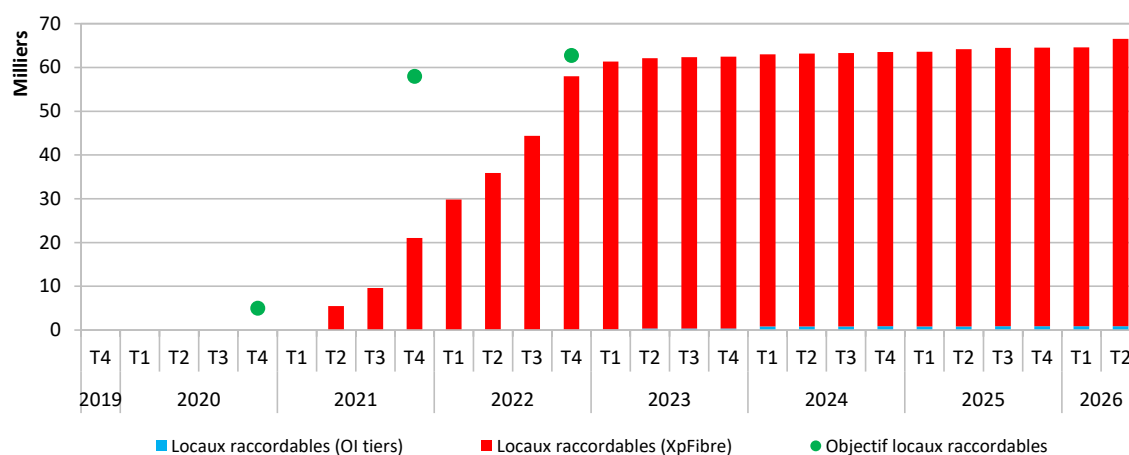
g) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Haute-Vienne



h) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 40 dans les Landes



i) **Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre dans la Nièvre**



j) **Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Vienne et Deux-Sèvres**

